

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 3 septembre 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Jean-Marie Lachapelle	Denise Lauzière
Louise Côté	Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.09.1

Ouverture de la séance ordinaire du 3 septembre 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

13.09.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 3 septembre 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 20 août 2013.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
 - 5.2 Dépôt du rapport mensuel d'août 2013.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 Règlement 13-848-11 (C-7 – Centre de jardinage).
7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour août 2013.
 - 7.2 Subvention MTQ - MAMROT.
 - 7.3 Rémunération du personnel électoral.
 - 7.4 Décompte progressif #1 – Norclair.
8. **SERVICE DU GREFFE**
 - 8.1 Autorisation de signature – Politique et conditions de travail des brigadiers scolaires.

- 8.2 Entente avec la Sûreté du Québec - Filtrage.
- 8.3 Demande d'exemption de taxes foncières – L'Exit.
- 8.4 Appui au Carrefour Jeunesse Emploi – Pacte rural.
- 8.5 Appui – Collaboration – Le Tremplin.
- 8.6 Autorisation de signature – Protocole rue du Louvain (Chambourg).

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 9.1 Dérogation mineure #2 (Quais de l'Estrie).
- 9.2 PIIA – Construction d'un jumelé (Champignonnière).
- 9.3 PIIA – Permis d'agrandissement – 4008 rue Foster.
- 9.4 PIIA – Rénovations – O'berge du Pignon.

10. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 Réaménagement du réseau d'égouts (C-4).

11. **RESSOURCES HUMAINES**

- 11.1 Ajustement salarial Trésorière-adjointe.
- 11.2 Ajustement salarial Contremaître Travaux publics.
- 11.3 Embauche d'un chef d'équipe à l'aréna.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 3 septembre 2013.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LUNDI, le 1^{er} octobre 2013 À 19 HEURES.

Adopté

13.09.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour.

Monsieur Claude Poulin, 601, Louis-Joseph-Fournier
Questionne à savoir si le Directeur général a été évalué et s'il avait obtenu une augmentation salariale.

Il questionne également la pertinence d'embaucher un chef d'équipe à l'aréna.

13.09.4

Adoption du procès verbal du 20 août 2013

Il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal du 20 août 2013 tel que présenté.

13.09.5

Dépôt de documents

13.09.5.1

Dépôt des procès verbaux du C.C.U.

13.09.5.2

Dépôt des rapports mensuels d'août 2013.

13.09.6

Adoption de règlements

13.09.6.1

Adoption de règlement – Règlement de zonage 13-848-11 (C-7 – Centre de jardinage).

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2013, le premier projet de règlement P1-13-848-11 a été adopté par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE L'avis public de consultation a dûment été publié dans l'édition du 6 juillet 2013 du journal La Voix de l'Est;

ATTENDU QUE L'assemblée publique de consultation a régulièrement été tenue le 20 août 2013 à 18H45 et que le second projet de règlement a été adopté lors de cette séance.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l'unanimité :

Que le règlement de zonage intitulé « Règlement 13-848-11 amendant le règlement de zonage n° 09-848 et ses amendements est adopté.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

13.09.7

Finances et administration

13.09.7.1

Finances et administration – Adoption des comptes à payer pour août 2013.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois d'août 2013;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2013 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

13.09.7.2

Finances et administration – Demande de subvention au ministère des transports.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a fait parvenir au ministère des transports une demande de subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE Le ministère des transports du Québec a répondu favorablement à la ville de Waterloo, en lui octroyant une subvention de 20 000\$;

ATTENDU QUE Les rues des Érables et Fortin sont priorisées pour bénéficier de travaux d'amélioration.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes, dont la gestion incombe à la municipalité.

Que le Conseil municipal autorise son greffier à signer ladite demande de versement de la subvention de 20 000\$.

Adopté

13.09.7.3

Résolution pour fixer le salaire du personnel électoral.

ATTENDU QUE Le salaire du personnel électoral doit être fixé par résolution du conseil;

ATTENDU QUE Le président d'élection recommande les tarifs suivants et ce, selon les fonds budgétaires disponibles :

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que la rémunération du personnel électoral soit telle que ci-après :

- Président d'élection : 3 200\$
- Secrétaire d'élection : 2 400\$
- Adjoint au président : 1 600\$
- Trésorier d'élection : 500\$
- Primo : 300\$/jour

Commission de révision :

- Président : 675\$
- Vice-président : 625\$
- Agent réviseur : 17,50\$/h

Vote par anticipation et jour du scrutin

- Scrutateur : 160\$/jour
 - Si le scrutateur est rappelé le jour du scrutin pour le dépouillement du vote par anticipation : 40\$
 - Le scrutateur qui participera au vote itinérant : 17,50\$/h
 - Substitut : 60\$
- Secrétaire: 120\$/jour
 - Si le secrétaire est rappelé le jour du scrutin pour le dépouillement du vote par anticipation : 40\$
 - Le secrétaire qui participera au vote itinérant : 15\$/h
 - Substitut : 60\$/jour

Table de vérification :

- Président : 130\$ par jour
- Chacun des autres membres : 120\$ par jour
- Substitut : 60\$ par jour

Préposé à l'accueil : 120\$ par jour

Tarif aux séances de formation : 40\$

Autres membres du personnel requis : 100\$ par jour

Il est aussi résolu que la présente résolution soit applicable pour tout référendum décrété par le conseil municipal, à moins d'une résolution contraire.

Adopté

13.09.7.4

Finances et administration – Décompte progressif #1 – Norclair – Réservoir des Érables.

ATTENDU QUE, Lors de la séance du 4 juin 2013, le contrat de reconstruction du réservoir des Érables a été octroyé à la compagnie Norclair Inc., pour un montant de 1 093 975.50\$;

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu en date du 30 août 2013, le premier décompte progressif, au montant de 73 265.15\$ avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 73 265.15\$ pour le décompte progressif #1 de la compagnie Norclair, pour la reconstruction du Réservoir des Érables.

Adopté

13.09.8

Service du greffe

13.09.8.1

Services du greffe – Autorisation de signature – Politique et conditions de travail des brigadiers scolaires.

ATTENDU QUE Les brigadiers scolaires sont régis par une politique de travail;

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2013, par la résolution 13.06.8.1, le Conseil a apporté des modifications à la rémunération de ces employés municipaux;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu de signer une nouvelle politique des conditions de travail des brigadiers scolaires afin d'y inclure les dernières modifications.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur de la Sécurité publique et le Greffier à signer la nouvelle politique des conditions de travail des brigadiers scolaires.

Adopté

13.09.8.2

Service du greffe - Entente avec la Sûreté du Québec – Filtrage.

ATTENDU QUE Les enfants constituent une population vulnérable dans notre société, et que des efforts doivent être déployés afin de les protéger dans leur environnement;

ATTENDU QUE Dans cette optique, la mise en place de certaines mesures peut être faite;

ATTENDU QUE Le Service des Loisirs souhaite se doter du moyen de filtrer les personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables dans le cadre de ses activités;

ATTENDU QUE Ces mesures s'inscrivent habituellement dans le plan d'action d'une « politique de prévention et d'intervention en matière de violence et d'agression sexuelle ».

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

D'autoriser la signature d'une entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables, avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC Haute-Yamaska.

De désigner monsieur Éric Sévigny comme représentant de l'organisme et de nommer la préposée aux loisirs, conjointement avec le Directeur général, responsables de l'application de l'entente.

Adopté

13.09.8.3

Service du greffe – Demande d'exemption de taxes de la Maison des jeunes l'Exit.

ATTENDU QUE L'Exit de Waterloo a présenté une demande à la Commission Municipale dans le but d'être reconnue en tant qu'organisme à être exempté de taxes foncières;

ATTENDU QUE Le Conseil désire poursuivre sa mission d'encourager le développement humanitaire et social à Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appuie les démarches entreprises par l'Exit de Waterloo dans le but d'être exempté des taxes foncières sur l'immeuble sis aux 350 et 356 rue Waterloo et dont l'organisme est le seul utilisateur.

Adopté

13.09.8.4

Service du greffe – Appui à la demande – Carrefour Jeunesse Emploi - Pacte rural.

ATTENDU QUE Le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est, la Maison des Jeunes et le Conseil de ville, désirent présenter un projet en partenariat dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE Le projet consiste à implanter à Waterloo un local offrant les services de conseillers en emploi et en orientation pour les jeunes de 16 à 35 ans;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal est désireux d'offrir aux jeunes Waterlois l'accessibilité à un service qui n'est offert actuellement qu'à Granby et ce, en mettant à la disposition de Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est un local au sein de l'hôtel de Ville et ce 4 – 5 jours semaine.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appuie Le Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est et la Maison des Jeunes, dans leur démarche afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du pacte rural pour son projet.

Que le Conseil municipal accepte de mettre à la disposition de Carrefour Jeunesse Emploi un local de l'hôtel de Ville 4 – 5 jours semaine.

Adopté

13.09.8.5

Service du greffe – Appui – Collaboration – Le Tremplin.

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a adopté, le 4 juin 2013, une résolution aux termes de laquelle il rendait disponible, un local à raison de 2 avant-midis par semaine au profit des jeunes raccrocheurs;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a reçu une demande d'appui et de collaboration de Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est, lequel est de concert avec la Maison des Jeunes l'Exit de Waterloo et de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est dans le projet ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE Cette demande de collaboration vise l'élargissement des heures de disponibilité du local pour les jeunes raccrocheurs afin qu'elles passent de deux demi-journées à 4 – 5 jours semaine.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons de l'Est à utiliser un local de l'hôtel de Ville 4 – 5 jours semaine pour les jeunes raccrocheurs.

Adopté

13.09.8.6

Service du greffe – Approbation service d'ingénierie et plans et devis – rue Du Louvain.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a passé, avec Les Entreprises Lachance, différentes ententes relatives aux travaux municipaux, visant la conformité des rues et infrastructures du domaine domiciliaire Chambourg-sur-le-Lac et ce, à mesure que ce développement s'agrandissait;

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance Inc. désire procéder à l'instauration d'une nouvelle rue, soit la rue Du Louvain et qu'elle a soumis ses plans et devis aux départements d'urbanisme et de la direction générale;

ATTENDU QUE La Ville accepte le choix de la firme d'ingénierie de Les Entreprises Lachance, soit EXP et approuve les plans et devis préparés, tels que présentés;

ATTENDU QU' Une résolution du Conseil municipal est nécessaire à donner le coup d'envoi aux travaux de cette nouvelle rue au sein de Chambourg-sur-le-Lac.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo confirme son acceptation du choix de la firme engagée afin de superviser les travaux, à savoir : EXP.

Que la Ville de Waterloo approuve les plans et devis du projet domiciliaire, tels que présentés.

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'entente à intervenir entre les parties quant à la continuité des travaux.

Adopté

13.09.9

Aménagement et urbanisme

13.09.9.1

Aménagement et urbanisme - Demande de dérogation, Quais de l'Estrie (Parc industriel autoroutier) pour l'implantation avant d'un bâtiment d'entreposage industriel.

ATTENDU QUE M. Nadeau, propriétaire de l'industrie "Les Quais de L'Estrie" a acheté deux (2) terrains de la Ville de Waterloo (lots # 5 299 822 et 5 299 823) dans le nouveau parc industriel adjacent à la rue Western et à l'autoroute 10;

- ATTENDU QUE M. Nadeau a déjà obtenu une dérogation (résolution 13.07.22.1) pour l'implantation de l'usine principale sur le lot # 5 299 822;
- ATTENDU QUE M. Nadeau a fait parvenir à la municipalité en date du 7 août 2013, un nouveau plan d'implantation pour un entrepôt (bâtiment accessoire) sur le lot # 5 299 823;
- ATTENDU QUE L'implantation de cet entrepôt (phase 2) est prévue à une distance de 83.67 m de la ligne de lot avant au lieu du maximum prévu par la réglementation de 12,1 m et la construction est prévue à l'automne 2013, comme l'usine principale (phase 1);
- ATTENDU QUE De plus, une addition à cet entrepôt (phase 3) est prévue d'ici une période de deux (2) ans et que la distance de cet agrandissement sera à 65,38 m de la ligne de lot avant, soit sensiblement égal à l'implantation de l'usine (phase 1);
- ATTENDU QUE Les membres du CCU ont procédé à l'analyse de la demande en prenant compte de la présentation et explications fournies par le demandeur, des plans projets du nouveau bâtiment, de l'implantation proposé, du couvert végétal actuel des terrains et des engagements du demandeur de minimiser la coupe d'arbres afin de conserver une barrière végétale dans la cour avant afin de limiter la vue des aires de manutentions;
- ATTENDU QUE Les membres du CCU proposent que la municipalité adopte, à une date ultérieure, une modification au règlement sur les P.I.I.A. afin de palier à cette situation dans le futur dans ces zones industrielles près de l'autoroute;
- ATTENDU QUE Les membres du CCU, sont en accord avec l'implantation du futur bâtiment afin que le demandeur puisse profiter d'une fenêtre de visibilité importante sur l'autoroute 10.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accorde la demande de dérogation afin de permettre l'implantation d'un futur bâtiment d'entrepôt industriel sur le lot # 5 299 823 à une distance de 83.67 m au lieu du maximum de 12,1 m et exige au demandeur de minimiser la coupe d'arbres pour conserver une barrière végétale afin de limiter la vue des aires de manutention de la rue.

Adopté

13.09.9.2

Aménagement et urbanisme – Demande PIIA, construction de jumelés rue Picken.

ATTENDU QUE M. Roger Hubert avait déjà présenté au CCU pour pré-approbation, les plans de construction et d'implantation pour une construction de deux (2) unités de résidences Unifamiliales jumelées sur la nouvelle rue "Picken";

ATTENDU QU' Il ne manquait que le choix des couleurs des revêtements extérieurs afin d'approuver les permis de construction;

ATTENDU QUE Le choix de couleur # 1 (revêtement extérieur : Acadia et Granite et le revêtement de toiture : bardeau Dakota Ardoise antique) a été retenu pour cette construction;

ATTENDU QUE Les membres du CCU avaient antérieurement approuvé les différentes combinaisons de couleur et que le choix # 1 était un de ces choix;

ATTENDU QU' Il est à noter qu'il manque encore les plans d'aménagement du terrain afin de terminer le dossier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accorde le choix de couleur (# 1) pour les revêtements extérieurs des nouvelles constructions de la rue Picken et accepte l'émission des permis de construction tel que demandés selon les plans soumis et approuvés par le CCU (version de juillet) qui intègrent des éléments architecturaux et qu'il avise à nouveau le demandeur de fournir à la municipalité le plan d'aménagement de terrain pour approbation.

Adopté

13.09.9.3

Demande PIIA, 4008, rue Foster, agrandissement.

ATTENDU QUE Le service des permis a reçu une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principale situé au 4008, rue Foster;

ATTENDU QUE Ce bâtiment a un intérêt patrimonial particulier;

ATTENDU QUE L'agrandissement prévu est en marge arrière, que les revêtements existants à cet endroit sont de déclin de vinyle (murs) et bardeaux d'asphalte (toiture);

ATTENDU QUE Les revêtements de l'agrandissement sont prévus pour être similaires à ceux existants (déclin de vinyle et bardeaux d'asphalte);

ATTENDU QUE Les travaux ne seront pas visibles de l'avant du bâtiment et ne devraient pas affecter l'aspect patrimonial existant de la façade de ce bâtiment.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la
demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal du
4008, rue Foster avec les matériaux proposés par le demandeur.

Adopté

13.09.9.4

**Aménagement et urbanisme – Demande PIIA, 4805, rue Foster,
rénovations : revêtement extérieur et toiture.**

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la municipalité une
demande de permis pour changer le type de
revêtement de toiture pour une partie du
bâtiment existant;

ATTENDU QUE La partie arrière du bâtiment présente une
section de revêtement de toiture de tôle avec
une section de bardeaux d'asphalte et que le
demandeur désire remplacer les bardeaux
existants et la tôle existante par un nouveau
revêtement de bardeaux d'asphalte et aussi
désire soulever la pente existante d'une partie
de la toiture d'une pente de 3/12 à une pente
de 6/12;

ATTENDU QUE Des travaux supplémentaires de modification
au revêtement existant du mur arrière
prévoient d'enlever le revêtement de déclin de
bois (cèdre) existant et le remplacer par un
revêtement d'aggloméré de bois de type
"Goodfellow" qui aura sensiblement la même
couleur et les mêmes dimensions;

ATTENDU QUE Ces travaux n'affectent en rien la valeur
architecturale et patrimoniale de la partie du
bâtiment ayant façade sur la rue Foster.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU accepte la
demande de permis de rénovations pour la réfection d'une partie
de la toiture arrière et le revêtement du mur arrière du bâtiment
situé au 4805, rue Foster.

Adopté

13.09.10

Comité des travaux publics

13.09.10.1

**Comité des travaux publics – Réaménagement du réseau
d'égouts (C-4).**

ATTENDU QUE La Ville va se voir implanter un établissement
de restauration rapide (Tim Horton), dans la
zone C-4;

ATTENDU QUE Suite à une vérification des infrastructures
souterraines, il y aurait lieu de réaménager le
réseau d'égout dans ce secteur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal demande au Directeur des travaux publics et au Directeur général de procéder à la préparation des devis nécessaires afin de réaménager le réseau d'égouts dans la zone C-4.

Adopté

13.09.11

Ressources humaines

13.09.11.1

Ressources humaines – Ajustement salarial de la Trésorière-adjointe.

ATTENDU QUE Madame Brigitte Deslandes a été nommée Trésorière-adjointe le 6 novembre 2012;

ATTENDU QUE Le salaire de Mme Deslandes avait alors été fixé au niveau 1, suite aux recommandations de ses supérieurs;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'ajuster le salaire de Mme Deslandes en fonction de son rendement;

ATTENDU QUE La convention de travail signée entre la Ville et Mme Deslandes doit également être modifiée afin de changer le taux horaire pour un salaire annuel.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le salaire annuel de Mme Deslandes soit majoré au niveau 2.

Adopté

13.09.11.2

Ressources humaines – Ajustement salarial du Contremaître aux travaux publics.

ATTENDU QUE Monsieur Yves Gagnon a été nommé Contremaître aux travaux publics, le 21 août 2012;

ATTENDU QUE Monsieur Gagnon s'est vu octroyé un salaire annuel de niveau 1;

ATTENDU QUE Monsieur Gagnon satisfait aux exigences du poste qu'il occupe et l'évaluation objective de son rendement qu'il a reçue le confirme;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'ajuster le salaire de M. Gagnon au niveau 2, tel que présenté par la conseillère en ressources humaines Mme Julie Gauthier.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le salaire annuel de M. Gagnon soit majoré au niveau 2.

Adopté

13.09.11.3

Ressources humaines – Embauche d’un chef d’équipe pour l’aréna.

ATTENDU QUE La direction de la Ville de Waterloo a fait afficher, tant sur le site de Québec Municipal qu’à l’interne, un concours pour embaucher un chef d’équipe pour l’Aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Onze (11) personnes ont déposé leur candidature;

ATTENDU QUE, Suite au tri effectué au sein des curriculum vitae reçus, des 4 candidatures retenues, seulement deux (2) candidats se sont présentés aux examens et à l’entrevue;

ATTENDU QUE Suite aux examens et à l’entrevue, il appert que M. Martin Brodeur est le candidat retenu pour ce poste.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l’embauche de M. Martin Brodeur, au poste de chef d’équipe à l’aréna Jacques-Chagnon.

Que les conditions, avantages et rémunération de ce poste sont soumis à la convention collective en vigueur.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu’ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d’y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu’ils désirent interroger.

Monsieur Roger Bernier, 112, des Flandres demande pourquoi il n’a obtenu aucune réponse écrite à ses demandes concernant le panneau d’écroulement dans Chambourg et une borne fontaine qui ne fonctionnerait pas.

Il demande également à la Conseillère, Denise Lauzière quel est son lien entre le Panorama et les prochaines élections.

Monsieur Jean St-Onge, 33, des Flandres demande quel sera le suivi du dossier de la plage Chambourg et quelles seront les prochaines étapes.

13.09.12

Varia

Le Maire et les conseillers soulignent les 40 années de services de M. Réjean Robert à la Ville de Waterloo.

13.09.13

Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Louise Côté, la séance ordinaire du 3 septembre 2013 est levée à 19h48.

13.09.14

Prochaine assemblée

Lundi, le 16 septembre 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier